

**Prise de position CDPH**

La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) est entrée en vigueur en 2014 en Suisse. Par la ratification de la CDPH, la Suisse s’engage pour une société inclusive à laquelle les personnes en situation de handicap participent en jouissant des mêmes droits et en faisant leurs propres choix. La CDPH a pour but d’encourager, de sauvegarder et de garantir l’exercice plein et égal de tous les droits humains et libertés fondamentales par toutes les personnes en situation de handicap, ainsi que d’encourager le respect la dignité de celles-ci.

Le Comité de l’ONU relatif aux droits des personnes handicapées vérifie à un rythme régulier l’application de la CDPH par les États parties. Ce comité réunit des expert·e·s, eux-mêmes souvent en situation de handicap, qui formulent des recommandations à l’attention des États parties quant à la manière de mieux mettre en œuvre la CDPH. Le premier examen de la Suisse a eu lieu en mars 2022. Le Comité de l’ONU estime qu’il reste beaucoup à faire dans de nombreux domaines et recommande à la Suisse de procéder à des adaptations plus poussées.

Selon le Comité de l’ONU, ce sont de manière générale tant une stratégie qu’un plan d’action qui font défaut en Suisse pour la mise en œuvre de la CDPH. Il s’agit, entre autres, de remplacer le système de prise de décision substitutive prévu par le droit de la protection de l’adulte par un système de prise de décision accompagnée, de mettre en place une école inclusive, d’intégrer les personnes en situation de handicap en politique et dans les organisations pour les personnes handicapées, de vivre dans des logements privés assortis de services sociaux d’accompagnement plutôt qu’en institution ainsi que de travailler sur le marché primaire du travail plutôt que dans des ateliers protégés (désinstitutionnalisation). De ce fait, les recommandations du Comité de l’ONU concernent tous les domaines de la vie des personnes en situation de handicap mental et de leurs parents.

**Position d’insieme Suisse**

Partant de ce constat, le Comité central d’**insieme** Suisse a décidé en septembre 2022 qu’insieme adopte la position suivante sur la question de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées:

**insieme** Suisse s’engage pour une société inclusive, dans laquelle les personnes en situation de handicap mental jouissent des mêmes droits et libertés et à laquelle elles peuvent participer en faisant leurs propres choix. La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) et les recommandations formulées en mars 2022 par le Comité de l’ONU relatif aux droits des personnes handicapées montrent la voie à suivre pour la Suisse. **insieme** Suisse exige que la CDPH et les recommandations du Comité de l’ONU soient appliquées.

La CDPH indique aux États parties à quoi doit ressembler une société inclusive à laquelle les personnes en situation de handicap peuvent pleinement participer. Par conséquent, il va de soi pour le Comité central d’**insieme** Suisse qu’**insieme** Suisse doit s’engager pour l’application de la CDPH de l’ONU.

Certains aspects de la CDPH appellent une discussion approfondie au sein de la fédération. Une telle discussion permet d’assurer que les besoins des personnes avec un handicap mental sont pris en compte lors de la mise en œuvre. En plus de cette prise de position de principe, il existe donc des positions propres sur des thèmes spécifiques ou, sinon, celles-ci sont discutées et élaborées en permanence au sein de la fédération.

Le Comité central respecte et reconnait également les réticences exprimées: certaines des recommandations entraînent des changements importants pour les personnes avec une déficience intellectuelle et leurs familles. **insieme** Suisse s’engagera pour que le soutien dont ont besoin les personnes en situation de handicap et leurs parents soit garanti en tout temps et pour que les prestations fournies jusqu’ici par les associations insieme continuent de bénéficier d’un soutien.

Comité central d’**insieme** Suisse, septembre 2022